

COMMUNE DE WINGEN

PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un janvier à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 17 janvier 2023, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	7
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Madame les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE	
Madame et Messieurs les membres du Conseil Municipal : Noémie SCHULTZ, Jean-Georges WALTHER, Dominique MARTIN, Alain WOLFF	

Absents excusés avec procuration :	4
M. Guy LEIBOLD a donné procuration à Mme Noémie SCHULTZ	
M. Léon SCHMITT-SPILL a donné procuration à M. Jean-Georges WALTHER	
M. Raphaël HARI a donné procuration à M. Georges HOCH	
Madame Claudine WALTHER a donné procuration à Mme Laetitia GRAESE	

Quorum :

Avec 7 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Décision modificative n°5 au budget principal 2022
- 4) Décision modificative n°1 au budget photovoltaïque 2022
- 5) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 6) Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2022.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 7+4

Contre: 0

Abstention : 0

D2023-01/01 : DECISION MODIFICATIVE N°5 AU BUDGET PRINCIPAL 2022

Au vu des résultats des grands livres des budgets de l'année 2022, et afin de procéder au mandatement des écritures d'incorporation d'immobilisations corporelles dans le cadre des travaux de régie, il est nécessaire de prendre des décisions modificatives au budget principal.

Ces décisions n'engendrent pas d'augmentation des dépenses de fonctionnement, ni d'investissement au budget concerné.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement du budget principal sont insuffisants et propose une décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL 2022		DM - 2022 proposée
040	c/2113 - Terrains aménagés autres que voirie	+ 380.32 €
	c/2116 - Cimetière	+2143.62 €
	c/2117 - Bois et forêts	+5822.55 €
	c/212 - Agencements et aménagements de terrains	+1390.38 €
	c/2131 - Constructions bâtiments publics	+464.04 €
	c/2152 - Installations de voirie	+654.44 €
	c/21538 - Autres réseaux	+83.77 €
	c/2182 - Matériel de transport	+683.94 €
	c/2188 - Autres immobilisations corporelles	+1168.52 €
	Total	+ 12791.58 €
021	c/021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 12791.58 €
	Total	+ 12791.58 €

SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL 2022		DM - 2022 proposée
023	c/023 - Virement à la section d'investissement	+ 12791.58 €
	Total	+ 12791.58 €
042	c/72 – Production immobilisée	+ 12791.58 €
	Total	+ 12791.58 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de dépenses de fonctionnement

Chap 023 c/023 + 12791.58 €

Section de recettes de fonctionnement

Chap 042 c/72 + 12791.58 €

Section de dépenses d'investissement

Chap 040 c/2113 + 380.32 €

Chap 040 c/2116 + 2143.62 €

Chap 040 c/2117 + 5822.55 €

Chap 040 c/212 + 1390.38 €

Chap 040 c/2131 + 464.04 €

Chap 040 c/2152 + 654.44 €

Chap 040 c/21538 + 83.77 €

Chap 040 c/2182 + 683.94 €

Chap 040 c/2188 +1168.52 €

Section de recettes d'investissements

Chap 021 c/021 + 12791.58 €

Voix Pour : 7+4

Contre : 0

Abstention : 0

D2023-01/02 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2022

Au vu du déséquilibre réel du budget photovoltaïque 2022, il est nécessaire de procéder à une régularisation du résultat de fonctionnement reporté 2021, il est donc essentiel de prendre des décisions modificatives au budget photovoltaïque.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le résultat de clôture de fonctionnement reporté 2021 est différente de la ligne 002 du budget 2022 et propose une décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2022		DM - 2022 proposée
002	c/002 – Résultat de fonctionnement reporté	- 11651.74 €
Total		- 11651.74 €
023	c/023 - Virement à la section d'investissement	- 11651.74 €
Total		- 11651.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET PHOTOVOLTAIQUE 2022		DM - 2022 proposée
021	c/021 – Virement de la section de fonctionnement	- 11651.74 €
Total		- 11651.74 €

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte la Décision Modificative au Budget principal pour l'exercice 2022 comme suit :

Section de Recettes de Fonctionnement

Chap/002 -11651.74 €

Section de Dépenses de Fonctionnement

Chap/023 - 11651.74€

Section de Recettes d'Investissement

Chap/021 - 11651.74€

Voix Pour : 7+4

Contre : 0

Abstention : 0

Comptes rendus de réunions des commissions communales

Les différentes commissions ont présenté leur compte rendu des dernières réunions.

Informations diverses

Néant

Le Maire clos la séance à 9h10

Publié le 21 janvier 2023

Transmis au contrôle de légalité le 21 janvier 2023

Le Maire,
André SCHMITT

La secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE